

Observation n°159 du 12/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposée à l'érection de cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

L'étude de Doussay insiste sur des distances de 150m entre les éoliennes et les bois.

Alors que le minimum est de 200m.

Avec l'étude publiée dans le Journal of Applied Ecology, le jeudi 9 juin 2022, le Cesco met en avant l'importance d'éloigner les éoliennes des haies et lisières boisées d'au moins 200 mètres en suivant la Convention Unep-Eurobats.

Peu respectée, cette recommandation n'a pas empêché l'installation des trois quarts des éoliennes du Grand-Ouest, en Nouvelle Aquitaine, à moins de 100 mètres de ces végétations. Les auteurs espèrent, à partir de cette étude, que soit « mieux concilier transition énergétique et enjeux de conservation de la biodiversité »."

Non à ce parc éolien!

Merci.

Cordialement

Nathalie MENET